

Pourquoi donner au Parrainage Civique ?

Personnes vivant avec un handicap au Québec

3% de la population vit avec une déficience intellectuelle

1,5% de la population vit avec un trouble du spectre de l'autisme

20% de la population sera atteint d'un trouble de santé mentale au cours de sa vie

Donner à une mission ancrée est indispensable à la communauté

Afin d'offrir de meilleurs services et de répondre aux besoins sans cesse grandissants, le parrainage civique s'est doté d'un fonds de dotation.

Un fond de dotation c'est quoi?

C'est l'équivalent pour un organisme d'un REER pour un individu. C'est un compte d'épargne pour l'avenir, dans lequel l'organisme placera de l'argent avec l'intention de le bonifier pour qu'un jour, son rendement fasse une différence mesurable pour offrir des services de qualité aux personnes vivant un handicap.

Jumelez votre don à une bonne cause

- Des dons pour faire sortir de l'ignorance
- Des dons en faveur du partage
- Des dons pour des personnes trop souvent ignorées
- Des dons en faveur des personnes handicapées du Québec.



Comment faire un don planifié à l'organisme ?



1. Déterminez la nature de votre don : argent, assurance-vie, legs testamentaires, dons en actif, dons de valeurs immobilières, dons commémoratifs, ou dons d'un produit de retraite (REER)



2. Contactez votre organisme de parrainage civique



3. Parlez à votre notaire ou conseiller financier employer des verbes conjugués pour les interpellier...

Notre programme de reconnaissance souligne la précieuse contribution de nos donateurs ayant obtenu un reçu de don officiel aux fins de l'impôt sur le revenu.